



LE SERVICE DE DÉPANNAGE

Un agent technique intervient à votre domicile pour effectuer de petites réparations : remplacement de carreaux, pose de tringle à rideaux, de barres d'appui, etc.

Cette prestation est réservée aux personnes accompagnées qui bénéficient déjà de la prestation bien vivre à domicile ou portage de repas. Forfait d'une demi-heure minimum.

COMMENT FAIRE ?

Par un simple appel à l'accueil du service vous effectuez une demande d'intervention en précisant la nature de la tâche demandée. L'agent chargé d'effectuer les travaux prendra ensuite contact avec vous pour convenir d'un rendez-vous.



CONTACTEZ-NOUS

🏠 SAD – Service Autonomie à Domicile
Pôle Senior & Handicap du CCAS de Vitré

📍 4, Jardins de la Trémoille – 35500 Vitré

☎️ **02 99 74 33 05**

✉️ sad@ccasvitre.fr



HORAIRES D'OUVERTURE

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

Du lundi au vendredi :
8h30–12h30 / 13h30–17h30

ACCUEIL PHYSIQUE

Du lundi au vendredi :
9h–12h30

SERVICE AUTONOMIE À DOMICILE

SAD DU CCAS DE VITRÉ



Service autorisé par
le Conseil Départemental.



Numéro d'agrément qualité :
R 040612 P 035 Q 756.

CCAS VITRÉ
Centre Communal d'Action Sociale

Pôle sénior
& handicap

RÉSIDENCE AUTONOMIE
LA TRÉMOILLE

SERVICE AUTONOMIE
À DOMICILE

LE SAD DU CCAS DE VITRÉ C'EST...

Un service public de proximité sans engagement ni frais d'adhésion, à vos côtés depuis 1971, qui permet de bénéficier d'aides financières et de réduction ou de crédit d'impôt, selon la réglementation.

POURQUOI CHOISIR LE SAD DU CCAS DE VITRÉ ?

- > pour l'expérience et la formation des intervenant-e-s
- > pour l'accompagnement personnalisé
- > pour la continuité des interventions
- > pour la coordination avec les autres intervenants
- > pour le soutien aux aidants.

POUR QUI ?

60+

Tous les vitréens de 60 ans et plus



Adultes en situation de handicap



LE BIEN-VIVRE À DOMICILE

Des auxiliaires de vie sociale formé-e-s et expérimenté-e-s se rendent à votre domicile pour **vous accompagner dans les actes de la vie quotidienne** :

- > Aide au lever et au coucher, à la toilette et à l'habillage
- > Courses et accompagnement des repas
- > Entretien du logement et du linge
- > Accompagnement dans les démarches administratives simples
- > Sorties et activités de loisirs

Le service intervient 7 jours/7, de 7h à 20h. La durée des interventions varie en fonction de vos besoins (minimum 30 minutes).

COMMENT FAIRE ?

Sur simple demande, une professionnelle chargée d'accompagnement se rend à votre domicile pour échanger sur vos souhaits et vos besoins. Elle vous informe, vous conseille et facilite vos démarches administratives pour vous permettre d'avoir accès à des aides financières. Un suivi de l'accompagnement et une évaluation régulière de votre situation sont assurés.



LE PORTAGE DE REPAS

Vous pouvez bénéficier de ce service quand vous le souhaitez et pour la durée désirée : **tous les jours, y compris le dimanche et les jours fériés**, certains jours ou à la demande. Le service propose la livraison de repas à domicile en liaison froide, du lundi au samedi, entre 8h30 et 13h30. **Les repas sont confectionnés par Ansamble**, une société de Restauration Collective basée à La Gacilly (56). Le repas livré comprend un déjeuner complet et équilibré, prêt à être réchauffé et un complément pour le soir (potage et laitage). Bien plus que des livreurs, les agents de portage assurent une veille et peuvent intervenir en cas d'urgence.

COMMENT FAIRE ?

Il vous suffit de téléphoner ou de vous déplacer au service pour effectuer votre demande, avec la possibilité d'intervenir dès le lendemain, sous certaines conditions.

